

ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE

Concerne la demande de EOLY ENERGY S.A. représentée par Monsieur ZANIN Laurent et dont les bureaux se situe Chaussée d'Enghien, 196 à 1500 Hal.

pour un établissement sis à l'adresse suivante **Rue Basse Sovet à 5590 Sovet**
cadastré **division 8, section C n°7A, 9A, 10D - division 8, section D n°21L, 25K, 25N, 110F, 111P**

En vue d'obtenir un permis unique pour : **Construction et exploitation de quatre éoliennes.**
Le dossier dans son intégralité peut être consulté à l'administration communale à partir du 15 février 2021.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
09/02/2021	15/02/2021	Hôtel de Ville, rue du Centre, 35 à 5590 Ciney, 16/03/2021 à 11 h 00	Collège des Bourgmestre et Échevins rue du Centre, 35 à 5590 Ciney

Au vu des circonstances particulières que nous traversons¹, le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, tous les jours ouvrables **sur rendez-vous uniquement** à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme.


Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au 083/23.10.18, ou via mail à urbanisme@ciney.be où les conditions d'accès vous seront expliquées.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du fonctionnaire technique (Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR ou 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (Place LEOPOLD n° 3 5000 NAMUR ou 081/24.61.00.).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de :

Nom, prénom et service	Delphine DAXHELET – Service Cadre de Vie, Cellule Urbanisme
	083/23.10.18
@	urbanisme@ciney.be

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est conjointement le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique.

A Ciney, le 10/02/2021

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL

La Directrice Générale,
Nathalie CONSTANT

Le Bourgmestre,
Frédéric DEVILLE

¹ Circulaire du Ministre DERMAGNE du 29 avril 2020 relative à l'organisation du travail dans le cadre d'un déconfinement progressif – Mesures décidées par le conseil nationale de sécurité – Personnels statutaires et contractuels.